

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mil dix-sept à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUVENT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 05 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M COUVENT Jean-Pierre, Mme HAZEBROUCQ Pauline-Cécile, Mme POTAUX Annie, M LEGRAND Jean-Pierre, M BOULET Jean-Marc, M BOVELETTE Marc, Mme COUVENT Francine, M CARRIERE Guy, Mme CATTEAUX Annick, Mme MAGERE Marie-France, M DUMONT Christian, M LEVEQUE Pascal, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, Mme LIENARD Evelyne, M NOWAK Daniel, M BARBRY Jean-Marie, Mme LABALETTE Martine, M JOURDAIN Philippe, M BALLAND Frédéric, Mme STANDAERT Elodie.

Absents excusés : Mme PLUVINAGE Nadine, procuration à M BOVELETTE Marc ; Mme PAMART Viviane, procuration à M JOURDAIN Philippe ; Mme DUPONT Marie-Thérèse, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; Mme COVLET Angéla ; Mme GUIDEZ Sandrine, procuration à M BALLAND Frédéric.

Le conseil a choisi Mme STANDAERT Elodie pour secrétaire.

QUESTION N° 23/2017

TARIF DES CASES AU NOUVEAU COLOMBARIUM

Rapporteur : Monsieur Marc BOVELETTE

En 2015, la ville a fait poser au cimetière un nouveau colombarium, celui existant se remplissant rapidement.

Ce nouvel équipement contient 20 cases pouvant contenir chacune 2 à 3 urnes (contre 4 pour l'ancien).

Même si l'ancien colombarium comporte encore quelques disponibilités, il convient d'anticiper son remplissage total et de fixer, par conséquent, le tarif qui pourra être appliqué pour l'achat des nouvelles cases.

Par conséquent, et compte tenu que celles-ci sont plus petites et peuvent donc accueillir moins d'urnes que les précédentes (vendues 905 euros avant révision des tarifs en 2017), je vous propose de fixer le tarif des cases au nouveau colombarium à 600 € pour l'année 2017.

Ce tarif sera révisé chaque année avec les autres tarifs communaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération affichée le 13 avril 2017

Délibération transmise à la Sous-Préfecture le 13 avril 2017

Neuville Saint-Rémy
VILLE DE NEUVILLE SAINT-REMY
Neuville Saint-Rémy
59554
Maire de Neuville Saint Rémy.

Jean-Pierre COUVENT,
J.P. Couvent

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>


Neuville
Saint-Rémy

La Volonté de la Raison

Objet :

V/réf :

N/réf :